

Département des Deux-Sèvres

## COMMUNE DE MAGNÉ

### Délibération du Conseil Municipal du 6 février 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE,  
ET LE 6 FEVRIER A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE Gerard, MAIRE.

Date de la convocation : **1<sup>ER</sup> FEVRIER 2024**

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, DUQUEROUX Franck, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, PRIVE Franck, VALLET Jean-Claude, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

**Étaient excusés et représentés :** ALLEIN Aurélie à BAUDOUIIN Michèle, BODET Roger à LABORDERIE Gérard, GUILBOT Bernard à FICHET Éric, HAGNIER Maryse à LAPEGUE Karine, VIOLLET Etienne à PRIVE Franck,

**Était excusé et non représenté :**

**Était Absent :**

**Secrétaire de séance :** CHAUVET Francette

Réf. : 2024\_02\_08

**Objet : RECRUTEMENT CONTRACTUEL - création d'emplois liés à un accroissement temporaire d'activité au service cantine/école/entretien -** (article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'en raison des besoins correspondants à un accroissement temporaire d'activité au service cantine/école/entretien, il conviendrait de créer trois emplois non permanents de catégorie hiérarchique C, un emploi à temps complet et deux à temps non-complet, et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à chaque emploi.

Il propose d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget, **les emplois suivants :**

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
<b>à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024</b> (12 mois maximum sur 18 mois)	<b>1</b>	<b>Adjoint d'animation territorial</b>	Agent des Écoles Maternelles avec polyvalence animation/entretien	<b>35 h 00</b>
<b>A compter du 19 février 2024</b> (12 mois maximum sur 18 mois)	<b>1</b>	<b>Adjoint technique territorial</b>	Agent technique polyvalent des unités scolaires / animation /entretien	<b>30h00</b>
<b>à compter du 4 mars 2024</b> (12 mois maximum sur 18 mois)	<b>1</b>	<b>Adjoint technique territorial</b>	Agent technique polyvalent des unités scolaires / animation /entretien	<b>17 h 30</b>

Les agents pourraient justifier si possible d'une expérience professionnelle similaire d'au moins 6 mois d'expérience professionnelle en collectivité territoriale. La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de :

- **ACCEPTER** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **CHARGER** le Maire ou son représentant de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de chaque emploi ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de chaque agent nommé dans l'emploi sont et seront disponibles et inscrits au budget primitif de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les contrats et les éventuels avenants et tout acte en conséquence de la présente.

**Fait et délibéré,**

**A Magné, Le 6 février 2024, au registre sont les signatures**

Le Maire,

Gérard LABORDERIE

Le secrétaire

CHAUVET Francette

